



CONSEIL
GÉNÉRAL
DES
LANDES

BULLETIN OFFICIEL DU DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

DELIBERATIONS

Réunion extraordinaire du Conseil Général du 16 juillet 2004	3
Réunion de la Commission Permanente du 16 juillet 2004	3

ARRETES

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 27 juillet 2004 portant délégation de signature à M. Jacques BURGUIERE, Directeur de l'Action Economique	11
Arrêté modificatif de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 3 août 2004 portant délégation de signature à M. Michel RENON, Directeur Départemental de l'Equipement	11
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général du 10 juin 2004 fixant les tarifications journalières applicables aux logements foyer de Peyrehorade	12
Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 17 juin 2004 fixant les tarifications journalières applicables aux logements foyer de Peyrehorade	13
Données synthétiques de la situation financière du Département – Ratios financiers - Compte Administratif 2003	14

SYNDICATS MIXTES

Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de Port d'Albret Sud en date du 18 juin 2004	17
Réunion du Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental ALPI en date du 21 juin 2004	18

DELIBERATIONS

Réunion extraordinaire du Conseil Général du 16 juillet 2004

Projet de contrat d'agglomération du Marsan Communauté d'agglomération du Marsan

Le Conseil Général décide :

- d'approuver le cadre général du contrat d'agglomération présenté par la Communauté d'Agglomération du Marsan.
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général à signer ledit contrat, étant entendu que chaque dossier sera instruit puis présenté individuellement soit au Conseil Général soit à la Commission Permanente dans le cadre des délégations qui lui sont données.

Réunion de la Commission Permanente du 16 juillet 2004

La Commission Permanente du Conseil Général, réunie le 16 juillet 2004, sous la présidence de Monsieur Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général des Landes, a adopté notamment les décisions suivantes :

Economie

Ont été décidées :

- Une aide à l'industrialisation pour la création d'une usine-relais au profit de la SARL AZPEITIA à Bénesse-Maremmes (61 760 €) dans le cadre de son extension, une participation de 5 100 € pour la mise en place d'une cellule de reclassement à la SA NICOLAS-LABEYRIE Scierie à Bénesse-Maremmes.
- Des aides départementales en faveur de l'artisanat et du commerce, dans le cadre de l'opération de restructuration de l'artisanat et du commerce du Nord-Est Landais (10 926 €), ainsi que pour l'organisation de manifestations en faveur de la promotion économique locale mises en place par le Syndicat d'Initiative de Habas (2 000 €) et l'Association « La Route de la Transhumance » (1 132 €).
- Des subventions pour le développement de l'accueil touristique, avec la création de 4 meublés labellisés et de 3 chambres d'hôtes (31 077,25 €), à la Commune de Labastide d'Armagnac (7 969,91 €) pour l'aménagement d'une aire d'accueil et de détente, au Comité Départemental du Tourisme pour la mise en place d'un fonds de promotion des campings et des hôtels landais (35 353,76 €), au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne pour la poursuite de ses missions en matière d'environnement et de tourisme (204 397 €), à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes (25 579 €) pour la poursuite du dispositif de certification des services hôteliers.
- Une aide de 34 320 € à la commune de Geloux pour la création d'un multiple rural.

Actions en faveur de l'agriculture et des agriculteurs

- 776 718,91 € ont été accordés notamment pour l'accès des jeunes agriculteurs au fermage, la production de canards gras label Landes, l'amélioration de l'irrigation, les travaux de drainage à la parcelle, la gestion des effluents d'élevage, les aides en faveur des exploitations fragilisées, le transport de fourrages et d'aliments suite à la sécheresse, l'accompagnement du développement du travail en CUMA, l'organisation des journées « Elevages et Terroirs » par la Fédération Départementale des Comices, la préservation de l'environnement et la protection des zones sensibles.

Equipement des collectivités et la protection de l'environnement

La Commission Permanente a approuvé les propositions formulées dans le cadre du Fonds d'Equipement des Communes par les cantons de Labrit, Montfort-en-Chalosse, Morcenx, Peyrehorade, Pissos, Pouillon et Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Canton de Labrit : 42 440 € pour une opération sur la Communauté de Communes du Pays d'Albret

Canton de Montfort en Chalosse : 85 353,35 € pour 9 opérations sur 9 communes (Gamarde les Bains, Garrey, Goos, Louer, Nousse, Poyanne, Poyartin, Préchacq et Saint Geours d'Auribat)

Canton de Morcenx : 40 363,19 € pour 17 opérations sur 8 communes (Arengosse, Arjuzanx, Garrosse, Lesperon, Onesse Laharie, Ousse Suzan, Sindères et Ygos Saint Saturnin)

Canton de Peyrehorade : 51 785,66 € pour 33 opérations sur 12 communes (Cauneille, Hastings, Oeyregave, Orist, Orthevielle, Pey, Peyrehorade, Port de Lanne, Saint Cricq du Gave, Saint Etienne d'Orthe, Saint Lon les Mines, Sorde l'Abbaye)

Canton de Pissos : 33 589 € pour 6 opérations sur 6 communes (Belhade, Liposthey, Mano, Moustey, Pissos et Saugnac et Muret)

Canton de Pouillon : 49 690 € pour 10 opérations sur 9 communes (Estibeaux, Gaas, Habas, Labatut, Mimbaste, Mouscardès, Ossages, Pouillon et Tilh)

Canton de Saint Vincent de Tyrosse : 57 638 € pour 4 opérations sur 4 communes (Josse, Orx, Saint Jean de Marsacq et Saint Martin de Hinx)

De plus, ont été alloués :

- des aides pour la réalisation de travaux de voirie intercommunale (96 021 €) aux Communautés de Communes de Mimizan, Montfort en Chalosse et Mugron.

- une aide à la commune de Beylongue pour la construction d'une salle polyvalente (49 922 €).

- des aides aux équipements ruraux pour l'assainissement (268 530 €), l'alimentation en eau potable (82 451,50 €) et la collecte ainsi que le traitement des déchets (114 680 €).

- 135 755 € en faveur des milieux naturels, de l'entretien des cours d'eau, d'opérations de sensibilisation du public à la protection de l'environnement.

Education

Ont été octroyés :

- 53 050 € pour des petites acquisitions pour les collèges, les séjours de vacances, les projets jeunes Landes Imaginations.

- 72 279,56 € pour des manifestations sportives promotionnelles, la formation des cadres bénévoles, les aides aux écoles de sport ainsi qu'aux comités sportifs intervenant en milieu scolaire.

Transports scolaires – Rentrée scolaire 2004 – 2005

Elle a approuvé, à compter de la rentrée scolaire 2004 – 2005, les modifications à apporter au plan départemental des transports scolaires telles que figurant en pages 6 et 7 ainsi que les coûts journaliers en découlant

Culture

Ont été accordés :

- 247 131,51 € au titre du soutien en faveur du patrimoine culturel, pour une aide à l'équipement culturel en direction de la commune d'Aire-sur-l'Adour et des aides pour le développement culturel réparties comme suit :

121 600 € pour le spectacle vivant, 4 500 € pour le soutien à l'édition, 28 130 € pour le cinéma, 9 200 € pour le théâtre, 14 500 € pour les projets artistiques, 13 000 € pour les arts plastiques, 17 300 € pour les manifestations occasionnelles, dont notamment :

- Association Orthe Emoi à Hastings :	
reconstitution historique du 6 au 8 août 2004	3 000 €
- Association Culturelle du Pays Tarusate :	
spectacle son et lumière du 29 juillet au 1 ^{er} août 2004	3 000 €
- Association Assaut de la Grange à Benquet :	
Festival Signal Eclectick le 11 septembre 2004	4 000 €
- Association Interculturelle Manouches-Gadjé à Mont-de-Marsan :	
Festival tsigane et projets pédagogiques en 2004	5 000 €
- Amicale Laïque d'Hagetmau :	
20 ^{ème} anniversaire de la Crypte du 30 octobre au 1 ^{er} novembre 2004	2 300 €

Elle a de plus fixé comme suit les tarifs des produits du Musée de la Faïence et des arts de la table de Samadet :

Dénomination articles	Prix de vente TTC
LIVRES	
« Ernest et Célestine au musée » de Gabrielle Vincent	11,50 €
« Peinture de porcelaine et de faïence » de Jackie Bienvenu	14,00 €
COPIES DE FAÏENCES	
Corbeille ajourée	300,00 €
« Tulipier », décor à la rose	160,00 €
Bannette, décor à l'œillet et à la renoncule	160,00 €
Petit plat, forme Régence, décor en camaïeu bleu « fleur de pomme de terre »	110,00 €
Coupelle, décor renoncule et œillet	30,00 €
Saleron	16,00 €
FAÏENCES, CREATIONS	
Ecuelle à bouillon en porcelaine	320,00 €
DIVERS	
Pain de savon parfumé à la rose	2,00 €

PREPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2004-2005

MODIFICATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNÉE 2004-2005

CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES MODIFIES

LOT N° / CIRCUIT N°	ETABLISSEMENTS DESSERVIS	TRANSPORTEUR	ITINERAIRES	JOURS DE FONCTIONNEMENT	PRIX TTC JOURNALIER
13 / 8 C	Collège de LABENNE Collège de ST-MARTIN DE SEIGNANX	S.A. Doméjean	1) Ondres Pont de l'autoroute, Mairie, Poste, Labenne rue du Claron, Collège de Labenne 2) St-Martin-de-Sx l'Escale, Northon, RN10, RD 126, St-Martin de Sx Monchoisy, Leborde, Collège de St-Martin-de-Seignanx	LMJV Mercredi	430,00 € 430,00 €
8 d	Collège de LABENNE	R.D.T.L	Ondres Mairie, Les genêts, Tennis-Vierge, Cx RN10, Labenne Collège	LMJV Mercredi	185,00 € 185,00 €
18	EP et Collège de LABENNE	R.D.T.L	Ondres Pins d'ondres, St-Robert, Plage Falep, Voie Ferrée, Labenne Collège Labenne Océan, Labenne Bourg et EP	LMJV Mercredi Jours Suppl	265,00 € 168,48 € 96,52 €
26 / 20 d	Collège de TARNOS	Autocars Larronde	Matin : Tarnos Castillon, Collège Langevin Wallon 16H00 : Tarnos Collège, Eglise, Castagnet 17h00 : Tarnos Collège, Concarret, Les Platanes, Lahumère, R117, Baudonne	LMJV Mercredi	226,00 € 150,88 €
49	Collège de RION DES LANDES Collège de TARTAS	R.D.T.L	Mercredi 11H30 : Tarnos Collège, Castillon, RD181, RN117, Baudonne a) Beylongue, Villenave, Rion, Bignau, Estuchat, collège et EP b) Lesgor, Lалуque, Boos, Bidaou, Pérot, Rion collège et EP c) Carcen-Ponson, St-Yaguen, Tartas d) Campagne, Meilhan, Carcarès, Tartas e) Taller, Lалуque, Boos, Rion collège et EP	LMJV Mercredi Jours Suppl	1 265,94 € 1 514,44 € 232,16 €
57	Collège de MIMIZAN	R.D.T.L	Lit et Mixe Labermade, Gémé, Mixe, Maite, Petrocq, L'Homy d'ahas, Club atlantique, Uza, St-Julien, Bias, Mimizan EP, Collège	LMJV Mercredi	350,00 € 350,00 €
62b	Collège de BISCARROSSE Divers Ets de PARENTIS-EN-BORN	R.D.T.L	Sanguinet, Courneille, l'Oré, Broustarc, Méoule, pellegrin, Biscarrosse, Collège, Com, Rue des Landelles, Rue des Sylvains, Roupit, Cité Scolaire de Parentis	LMJV Mercredi	460,32 € 460,32 €
64	Collège de BISCARROSSE Divers Ets de PARENTIS-EN-BORN	R.D.T.L	Biscarrosse Plage, Collège, Capagut, Ets de Parentis Service du soir 17H Cité Scolaire, Ychoux, Liposthey, Labouheyre Collège, Lue 18H Cité Scolaire, Biscarrosse bourg, Le bosque, Goubern, Mayotte, Ispe	LMJV Mercredi	367,08 € 291,78 €
103 / 157a	Collège de TARNOS	S.A. Doméjean	Ondres Pont de l'autoroute, Les genêts, Tennis Vierge, Eglise, Tarnos Pissot, Collège L. Wallon	LMJV Mercredi	224,58 € 224,58 €

PREPARATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2004-2005

CIRCUITS SPECIAUX SCOLAIRES SUPPRIMES

LOT N°/ CIRCUIT N°	ETABLISSEMENTS DESSERVIS	TRANSPORTEUR	ITINERAIRES	JOURS DE FONCTION- NEMENT	PRIX TTC JOURNALIE R
10	Collège de TARNOS	R.D.T.L.	a) Ondres Plage, Carréfour RN 10, Ondres Poste, Collège de Tarnos b) Soir et Me Midi : Castillon, Platanes, Fly, Collège de Tarnos	LMJV Mercredi	173,34 € 173,34 €
23 / 20 a	Collège de TARNOS	Autocars Larronde	Ondres Plage, PN, St-Robert, Collège Tarnos Mercredi 12H30 : Tarnos Collège, Gendarmerie, Ondres Eglise, Poste, Vierge, St Robert, Plage, Plage PN	LMJV Mercredi	156,08 € 173,43 €
104 / 157 b	Collège de TARNOS	S.A. Dornéjean	St André de Seignanx Ruisseau, St Martin de Sx, Lacroutz Bourg, Ondres Pont, Eglise, Tarnos Collège	LMJV Mercredi	192,04 € 192,04 €

Solidarité départementale

Une somme de 60 270,85 € a été consacrée à la prise en compte d'équipements relatifs aux aléas météorologiques dans les établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées.

Elle a également accordé à l'Office Départemental HLM une garantie pour des emprunts d'un montant de 7 550 385 € destinés à financer la construction de 131 logements dans les Landes.

ARRETES

**Arrêté modificatif de Monsieur Henri EMMANUELLI,
Président du Conseil Général, en date du 27 juillet 2004,
portant délégation de signature à Monsieur Jacques
BURGUIERE, Directeur de l'Action Economique**

Article 1

L'article 2 de l'arrêté n° 04.32 du 26 avril 2004 est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques BURGUIERE, Directeur de l'Action Economique, les délégations décrites à l'article 1^{er} du présent arrêté, seront exercées par Monsieur Paul GERBAUD, Directeur Adjoint ou Monsieur Patrick MIMOT, Directeur Adjoint. »

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de l'Action Economique, Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Arrêté modificatif de Monsieur Henri EMMANUELLI,
Président du Conseil Général, en date du 3 août 2004, portant
délégation de signature à Monsieur Michel RENON, Directeur
Départemental de l'Equipement**

Article 1

L'article 3 paragraphe 3-3 de l'arrêté n° 04-38 du 26 avril 2004 est modifié comme suit :

SUBDIVISION	NOMS ET PRENOM	GRADE
PARENTIS EN BORN	DUPUY Gérard	T.S.C.E.

remplacé par :

SUBDIVISION	NOMS ET PRENOM	GRADE
PARENTIS EN BORN	AIME Thierry	I.T.P.E.

Article 2

Les autres articles demeurent inchangés.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement, Monsieur le Directeur de l'Aménagement et Monsieur le Payeur Départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 10 juin 2004 fixant les tarifications journalières applicables aux logements foyer de Peyrehorade

Article 1

Les tarifications journalières applicables à compter du 1^{er} janvier 2004 aux logements foyer de Peyrehorade sont fixées comme suit :

. Hébergement : 38.48 €
dont part logement : 26.94 €

. Tarif couple : hébergement 53.15 €
dont part logement 37.21 €

Dépendance :
GIR 1-2 : 14.92 €
GIR 3-4 : 9.47 €
GIR 5-6 : 4.02 €

- 60 ns et hébergement temporaire :
Tarif hébergement + tarif dépendance afférent au girage

Base de calcul : (classe 6 nette) :
- hébergement : 873 150 €
- dépendance : 182 900 €

Groupes fonctionnels :

- Groupe I dépenses d'exploitation : 396 250 € soit + 77.41 € / BP 2003
- Groupe II dépenses de personnel : 900 500 € soit + 10.83 € / BP 2003
- Groupe III dépenses de structure : 108 200 € soit - 7.83 € / BP 2003

Article 2

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 3

Le Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Arrêté de Monsieur le Président du Conseil Général en date du
17 juin 2004 fixant les tarifications journalières applicables aux
logements foyer de Peyrehorade**

Article 1

Les tarifications journalières applicables à compter du 1^{er} janvier 2004 aux logements foyer de Peyrehorade sont fixées comme suit :

. Hébergement chambre :	32.97 €
dont part logement :	23.10 €

Article 2

Un délai d'un mois à dater de la notification du présent arrêté est imparti pour l'introduction éventuelle d'un recours contre cette décision.

Article 3

Le Directeur de Cabinet du Président du Conseil Général, le Directeur de la Solidarité Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

DONNEES SYNTHETIQUES DE LA SITUATION FINANCIERE

DU DEPARTEMENT

RATIOS FINANCIERS

Compte administratif 2003

population sans double compte : 327 334 hbts

LIBELLES	VALEURS
- Dépenses réelles de fonctionnement / population	562,82 €
- Produit des impositions directes / population	272,02 €
- Recettes réelles de fonctionnement / population	730,14 €
- Dépenses d'équipement brut / population	151,01 €
- Encours de la dette / population	64,82 €
- Dotation Globale de Fonctionnement / population	82,35 €
- Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (1)	1,006
- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	14,21%
- Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (2)	78,54%
- Dépenses d'équipement brut/ recettes réelles de fonctionnement	20,68%
- Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	8,88%

* (1) ce ratio tient compte du dernier potentiel fiscal connu à savoir celui utilisé pour le calcul de la D.G.F. 2003

(2) hors remboursements anticipés de dette

SYNDICATS MIXTES

Réunion du Comité Syndical du 18 juin 2004

Le Comité Syndical, réuni le 18 juin 2004, sous la présidence de Monsieur Robert CABE, Premier Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Décision modificative n° 1

Le Comité Syndical décide :

- de procéder aux virements de crédits définis ci-après sur le programme d'investissement n° 0002000010 « Centre d'Animation et d'Accueil de la Jeunesse » :

En dépenses d'investissement

	Pm BP 2004	DM n° 1
Article 21538 – Travaux de VRD	9 360,19	- 322,02
Article 238 – Avance pour construction	108 134,38	+ 322,02

En recettes d'investissement

	Pm BP 2004	DM n° 1
Article 13218 – Subvention de l'Etat	50 158,72	- 322,02
Article 238 – Avance pour construction	108 134,38	+ 322,02

- et d'autoriser M. le Président à signer tout document à cet effet.

Centre d'Animation et d'Accueil de la Jeunesse : bilan de clôture et quitus donné à la SATEL

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le bilan de clôture du programme « Centre d'animation et d'accueil de la jeunesse » comme suit :

Dépenses	3 068 085,07	588 226,52	3 656 311,59
Moyens de financement	2 974 079,86	573 775,33	3 547 855,19
A verser par le Syndicat	94 005,21	14 451,19	108 456,40

- et de donner quitus à la SATEL sur les comptes ainsi arrêtés.

Réunion du Comité Syndical du 21 juin 2004

Le Comité Syndical, réuni le 21 juin 2004, sous la présidence de Monsieur Jean BOURDEN, Vice-Président du Syndicat Mixte, a pris les décisions suivantes :

Nouvelles adhésions au Syndicat Mixte Départemental ALPI

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver les nouvelles adhésions au Syndicat Mixte Départemental ALPI qui entreront en vigueur à compter de l'arrêté préfectoral modificatif

	Attributions obligatoires	Maintenance matériel	Maintenance logiciel	Haut débit
Mairie de Saint Michel d'Escalus	X		X	
Mairie de Castaignos Souslens	X	X	X	X
Mairie de Lencouacq	X			X
Mairie de Sarraziet	X	X	X	X
Mairie de Poudenx	X	X	X	X
Mairie de Louer	X			X
CCAS de Rion des Landes	X	X	X	
CCAS de Mugron	X	X	X	
CCAS de Heugas	X	X	X	
CCAS de Mont-de-Marsan	X	X		
Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels	X	X	X	
Communauté d'Agglomération du Marsan	X			
SIVU des Chênaies et peupleraies de l'Adour	X	X	X	X
SI aménagement et gestion du Courant d'Huchet	X	X	X	
SI pour regroupement pédagogique Candresse, Narrosse, Yzosse	X	X	X	X
SIVU pédagogique du Marensin	X	X	X	X
SIVU Scolaire Chalosse Adour	X	X	X	X
SI surveillance des plages et lacs du littoral landais	X	X	X	X

Pour information : demande d'une nouvelle attribution :

Mairie de Duhort-Bachen : fourniture et production de logiciels

Délibération choix des représentants :

Mairie de Pissos : Mme Duverger Christine (titulaire), Mme Ducourneau Béatrice (suppléant)

- d'accepter les modifications complémentaires ou modificatives des adhérents.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Participations pour EPCI, EPA, Syndicats Mixtes et GIP

Le Comité Syndical décide :

- d'appliquer pour les EPCI, EPA, Syndicats mixtes et GIP les mêmes participations votées le 30 janvier 2004 que pour les « associations loi 1901 et chambres consulaires ».
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Marchés – procédures adaptées

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver les marchés suivants :

- . Marché « concession et distribution d'un logiciel de télégestion des interventions des agents dans le cadre de l'Aide aux Personnes âgées » :
Titulaire : Société DOMATEL siège social Gennevilliers
pour un montant de : 11740 € TTC sur 3 ans
- . Marché « fourniture de carburant pour le parc automobile à l'aide de cartes magnétiques et autres prestations occasionnelle » :
Titulaire : Total France siège social Paris
pour une durée de 3 ans.

Ces sommes correspondent à l'enveloppe budgétaire initialement prévue.

Approbation de l'inventaire de l'actif et du passif transféré de l'Association ALPI au Syndicat Mixte Départemental

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver le tableau de l'inventaire des immobilisations et la liste de transferts de l'Association au profit du Syndicat Mixte ALPI.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Convention d'actions avec l'ADACL pour la modernisation de l'aide à domicile

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la convention d'actions pour la modernisation de l'aide à domicile avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales.
 - Durée : 8 mois à compter du 1^{er} juin 2004
 - Conditions financières : versement d'une somme forfaitaire de 8 000 € par l'ADACL au Syndicat Mixte ALPI.
- de prendre acte que cette somme forfaitaire sera intégralement redistribuée aux CCAS adhérents mettant en place des outils de gestion automatisée de l'aide à domicile.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Participation supplémentaire

Le Comité Syndical décide :

- de fixer les montants des participations de l'année 2004 pour les CCAS et CIAS adhérents pour le logiciel de télégestion comme suit :

HEURES A GERER	Participation 2004
Moins de 1000 heures par an	50 €
entre 1000 et 4999 heures par an	80 €
entre 5000 et 14 999 heures par an	360 €
entre 15 000 et 40 000 heures par an	850 €
entre 40000 heures par an	1 160 €

- de fixer le montant de la subvention redistribuée aux structures sus indiquées comme suit :

HEURES A GERER	Subvention 2004
Moins de 1000 heures par an	-
entre 1000 et 4999 heures par an	-
entre 5000 et 14 999 heures par an	200 €
entre 15 000 et 40 000 heures par an	500 €
entre 40000 heures par an	750 €

- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Approbation de l'inventaire des biens transférés de l'ADACL au Syndicat Mixte ALPI

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver la liste des biens désaffectés par l'ADACL pour leur valeur vénale. La somme sera inscrite dans le budget primitif de l'exercice.
- d'autoriser le Président à signer tout document à cet effet.

Marché « concession et distribution de progiciels informatiques »

Le Comité Syndical décide :

- d'approuver les marchés à venir avec :

Lot 1 : Progiciel de gestion financière
Société GFI Progiciels
pour un montant de 263 741.92 € TTC sur 4 ans

Lot 2 : Progiciel de ressources humaines
Société Agence Française pour l'Informatique
pour un montant de 323 948.56 € TTC sur 4 ans

- d'autoriser le Président à signer les dits marchés.